

Je demanderai maintenant ce que c'est que ce monopole des opinions, ce despotisme spirituel qu'on impute à la presse périodique. Certes, toute opinion est exclusive; elle cherche à triompher, à dominer, et, dans le domaine des intelligences, c'est son droit. Mais il n'y a pas monopole, quand le même instrument est au service de tous. Il n'y a pas despotisme, quand les intelligences restent dans leur complète liberté, et lorsque la presse ne réclame d'autre puissance que l'assentiment de ces intelligences. Chacun peut se faire un symbole, chacun peut raisonner sa croyance politique en dehors de la dictée des coteries. Chacun peut aussi prêcher son symbole et propager sa croyance par tous les moyens, par la parole et par la presse. Ainsi, parmi tous les symboles si variés que le journalisme exprime, n'en est-il point qui vous convienne; traitez-les comme des hôtes importuns, fermez leur les portes de votre esprit; ce sera un asile inviolable. Cette indépendance individuelle ne vous suffit-elle pas, élévez drapeau contre drapeau; combattez à leur exemple dans la lice intellectuelle; vous y jouirez des mêmes droits et vous vous y servirez des mêmes armes.

XIV.

Quelques voix, dans l'intérêt même du pouvoir, demandent que l'enseignement du droit public, aujourd'hui limité à l'école de Paris, soit étendu, et que par là le pouvoir enlève à la presse périodique le monopole de l'enseignement politique; que du moins il oppose à la critique et à l'examen quotidien de ses actes et de ses déterminations l'exposition sérieuse et raisonnée de ses principes constitutifs, des fon-